

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

N° 25

AMENDEMENT

présenté par

Mme Cathala, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la formation initiale et continue des magistrats au contentieux raciste.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise demande un rapport évaluant la formation initiale et continue des magistrats au contentieux raciste.

Notre position est claire : le racisme dans toutes ces formes est un délit et doit être combattu avec la plus grande fermeté. Toutefois, l'arsenal pénal existant est suffisant et doit être effectivement appliqué, l'inflation pénale et la création de délits imprécis n'ayant jamais démontré leur efficacité.

À l'inverse, une politique cohérente de lutte contre les discriminations suppose un investissement massif dans la prévention, la formation et l'accompagnement des victimes : amélioration de l'accueil des victimes et des dépôts de plainte, création d'un pôle judiciaire de lutte contre les discriminations et les violences intra-familiales, sexuelles et sexistes, par tribunal, comprenant des magistrat·es du siège et du parquet ainsi que des officier·es de police judiciaire spécialisé·es, formation des forces de l'ordre, renforcement des dispositifs d'égalité et de lutte contre toutes les formes de racisme, etc.

C'est pourquoi, nous souhaitons alerter sur la nécessité de former les magistrat·es pour lutter effectivement contre toutes les formes de racisme, dont l'antisémitisme, et notamment diminuer le taux de classement sans suite de ces infractions.